

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 16 NOVEMBRE 2022

08 - Objet : TRANSFERT DE PROPRIETE DE BIENS IMMOBILIERS DES ANCIENNES COMMUNAUTES DE COMMUNES A ALBRET COMMUNAUTE EN VUE DE LA PUBLICITE FONCIERE
N° Ordre : DE-114-2022

Rapporteur : Nicolas Choisnel, vice-président aux finances
Nomenclature : 7.10.3 – Finances locales – divers - autres

L'an deux mille vingt-deux, le 16 novembre à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Francescas, après convocation du 09 novembre 2022, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (38) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Valérie TONIN

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Alban CASSAGNABERE

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fioux : M. Joël AREVALILLO

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjole : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ECHEVERRIA

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Isabelle SALIS et MM Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIÈRES

Le Frechou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : MM Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABERA,

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Alain POLO

Nérac : Mmes Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Stéphanie GARBAY, et MM Hugues DAVID, Patrice DUFAU et Nicolas LACOMBE,

Pompiéy : M. Jean-Pierre SUAREZ

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : -

Saint Pe Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : -

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : -

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (8) :

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL à M. Jean-Louis MOLINIE

Mézin : Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques ECHEVERRIA

Nérac : Mme Laurence BERTHOUMIEU à Mme Evelyne CASEROTTO, Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Frédéric SANCHEZ à M. Hugues DAVID,
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI à M. Alain LORENZELLI
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE à M. Jacques LAMBERT

Membre absent excusé (2) :**Barbaste** : M. Michel DAUNES**Lavardac** : M. Georges BARBARA**Membre absent non excusé (4) :****Nérac** : Mme Mélanie SERRES-SOLANO et MM Patrick GOLFIER et Serge ARNAUNE**Sainte-Maure-de-Peyriac** : M. Robert LINOSSIER

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 38

Votants : 46

Absents : 14

- Dont « pour » : 46

- Dont suppléé : 0

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 8

- Dont abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriétés des Personnes Publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°47-2016-11-28-021 portant création de la communauté de communes Albret Communauté à compter du 1^{er} janvier 2017, issue de la fusion de la communauté de communes des Coteaux de l'Albret, de la communauté de communes du Mézinais et de la communauté de communes du Val d'Albret ;

Vu la mission confiée à Philéa Conseil afin d'accompagner Albret Communauté dans l'élaboration et la rédaction de l'acte de transfert ;

Vu la liste des biens concernés par le transfert ;

En application de l'arrêté préfectoral de fusion, l'ensemble de l'actif et du passif de la communauté de communes des Coteaux de l'Albret, de la communauté de communes du Mézinais et de la communauté de communes du Val d'Albret a été transféré à Albret Communauté,

Aussi, il convient de rédiger un acte administratif, publié au service de la publicité foncière afin d'officialiser le transfert de propriété des biens immobiliers à la communauté de communes Albret Communauté. En effet, la nouvelle communauté doit pouvoir s'assurer de ses droits de propriété sur les biens nécessaires à l'exercice de ses compétences. Ces opérations patrimoniales permettent également à la collectivité de disposer d'un inventaire physique complet, permettant de faciliter la mise en place d'une stratégie immobilière dynamique en fournissant une vision d'ensemble claire à moyen et à long terme.

Le présent transfert s'entend de tous les biens immobiliers issus de la fusion, à l'exception de ceux des zones d'activité, les transferts ayant lieu à chaque commercialisation de terrains.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte de transfert de propriété.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

AR Prefecture

047-200068948-20221116-DE_114_2022-DE
Reçu le 21/11/2022

► **D'autoriser** le transfert de propriété des biens immobiliers appartenant à la communauté de communes des Coteaux de l'Albret, à la communauté de communes du Mézinais et à la communauté de communes du Val d'Albret à Albret Communauté par acte authentique en la forme administrative,

► **D'autoriser** Monsieur le Président à signer l'acte de transfert, et de le charger de l'authentification de l'acte constatant l'apport des biens immobiliers en vue de la publication au service de publicité foncière et tout document relatif à ce transfert,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Publication le : **21 NOV. 2022**

